



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

ASSOCIATION FOYER DE CACHAN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Association Foyer de Cachan

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, reconnue d'utilité publique
36, avenue du Président WILSON - 94 234 CACHAN CEDEX
N° SIREN 778114843

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Foyer de Cachan, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Note « 5.3 Méthode de comptabilisation des immobilisations financières » qui expose les modalités d'évaluation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les estimations et les hypothèses intervenant dans l'évaluation des titres de participation et à vérifier que l'annexe donne une information appropriée.
- Notes « 5.14 Fonds reportés » et « 7. Legs, donations et assurance vie » de l'annexe des comptes. Cette note expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs et donations à compter de l'exercice 2020. Nous nous sommes assurés de la bonne application des règles et méthodes comptables ci-dessus en conformité avec les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 ;
- Note 12.1 de l'annexe. Cette note expose les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER) ;

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées ;

- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 3 mai 2022

Robert Amoyal
Associé

FOYER DE CACHAN

36 AVENUE DU PRESIDENT WILSON

94234 CACHAN

Comptes au 31/12/2021



- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Etats financiers	2
Bilan actif association	3
Bilan passif association	4
Compte de résultat association	5

Annexes

Annexes	6
REGLES ET METHODES COMPTABLES FDC 2021	7
Informations Bilan et résultat	23
2054 - Immobilisations	24
2055 - Amortissements	25
2056 - Provisions et dépréciations	26
2057 - Créances et dettes	27
Produits à recevoir	28
Charges à payer	29
Charges et produits constatés d'avance	30

Etats Financiers

Bilan actif association

Bilan actif

Bilan Actif	2021			2020
	brut	amort/prov	31/12/2021	
I - ACTIF IMMOBILISE				
. Immobilisations incorporelles	130 148	130 148	0	1 363
. Immobilisations corporelles	23 876 689	20 498 370	3 378 318	3 704 499
. Immobilisations financières	44 970		44 970	44 970
. Autres immobilisations financières	10 172		10 172	6 472
TOTAL I	24 061 978	20 628 518	3 433 460	3 757 304
II - ACTIFS CIRCULANT				
. Stock et en cours	22 128	5 497	16 631	16 962
. Usagers et comptes rattachés	391 593	107 057	284 537	248 704
. Legs ou donations	784 046		784 046	697 192
. Autres créances	3 603 370		3 603 370	3 529 071
. Valeurs mobilières de placement	0		0	0
. Disponibilités	2 750 732		2 750 732	2 438 132
COMPTE DE REGULATION				
. Charges constatées d'avance	51 496		51 496	51 795
TOTAL II	7 603 366	112 554	7 490 813	6 981 855
III- Charges à répartir				
- Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	31 665 344	20 741 072	10 924 273	10 739 159

Bilan passif association

Bilan passif

Bilan Passif	2021	2020
<u>I - CAPITAUX PROPRES</u>		
. Capital	5 309 576	5 309 576
. Reserves	2 544 732	2 544 732
. Report à nouveau	-1 098 816	-1 664 004
. Résultat	664 288	565 188
. Subventions d'investissement	520 668	480 297
TOTAL I	7 940 449	7 235 790
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés dédiés aux legs ou donations	1 835 363	2 140 009
PROVISIONS		
, Provisions pour charges	150 959	192 805
<u>DETTES</u>		
. Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	346 000	464 480
. Emprunts et dettes financières diverses	80	80
. Avances et acomptes reçus.....	9 212	15 230
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	372 982	418 410
. Dettes des Legs ou donations	23 480	23 480
. Dettes fiscales et sociales	237 427	223 943
. Dettes sur Immobilisations		
. Autres dettes	8 321	7 600
COMPTES DE REGULARISATION		
. Produits constatés d'avance	0	17 331
TOTAL	2 983 824	3 503 369
<u>V - Ecart de conversion passif</u>		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	10 924 273	10 739 159

Compte de résultat association

	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
I - RESULTAT D'EXPLOITATION		
. Prestations de service	1 129 201	1 081 223
. Concours publics	999 881	1 002 807
. Subventions	85 817	83 940
. Autres produits d'exploitation :	1 654 823	1 465 258
- Dons	273 482	281 731
- Legs	669 130	428 511
- Contributions privées	575 000	626 400
- Autres produits d'exploitation	137 211	128 617
. Reprises sur provisions, amortissements, trans. charges	382 715	322 499
. Achats consommés	-7 778	-25 266
. Achats, Services Extérieurs	-1 346 859	-1 129 134
. Autres services extérieurs	-212 118	-224 418
. Impôts et Taxes	-363 204	-322 785
. Frais de personnel	-1 112 802	-1 136 623
. Dotations aux amortissements sur immobilisations	-365 156	-407 909
. Dotations aux provisions/Actif circulant	-44 966	-29 351
. Dotations aux provisions pour risques et charges.	-97 498	-86 847
. Autres frais d'exploitation	-122 232	-110 814
TOTAL I	579 821	482 578
II - RESULTAT FINANCIER		
. Reprises sur provisions et transferts de charges		
. Autres produits financiers	69 058	88 622
. Dotations aux amortissements et aux provisions		
. Autres charges financières	-4 852	-6 412
TOTAL II	64 206	82 210
III - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I+II)	644 027	564 788
IV - RESULTAT EXCEPTIONNEL		
. Produits exceptionnels/opération gestion	411 856	174 400
. Reprises sur provisions et transferts de charges		
. Produits exceptionnels/opération de Capital	0	0
. Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-391 500	-174 000
. Autres Produits Exceptionnels (Legs)	0	0
. Reprises provisions et transferts charges exception,		
. Dotations aux amortissements et aux provisions..	0	0
. Autres charges exceptionnelles.....	-95	0
TOTAL IV	20 261	400
V-PARTICIPATION IMPOTS SUR LES BENEFICES		0
VI - RESULTAT EXERCICE (III+IV-V)	664 288	565 188

Annexes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ou système développé dans certain cas :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment les règlements CRC suivants :

L'annexe est établie conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général (art 833-1 à 833-20) sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par l'ANC n°2020-08 ».

PREAMBULE

L'association dite Le Foyer de Cachan dont la dernière dénomination était « Foyer des PTT, œuvre de protection des orphelins et pupilles du personnel des PTT », fondée en 1915 et reconnue d'utilité publique par décret du 30 mars 1922, abrite un lycée privé sous contrat avec l'Education Nationale.

Fidèle à la vocation de solidarité portée par ses fondateurs postiers, le Foyer de Cachan accueille, accompagne, forme et insère des élèves « orphelins d'avenir » car en difficultés d'apprentissage, en décrochage ou en rupture avec les modes pédagogiques à qui il offre « la réussite au bout du parcours » dans des chemins personnalisés conduisant à des taux de réussite aux examens très supérieurs à la moyenne nationale. L'éducation laïque reçue vise à développer l'esprit d'entraide, de solidarité et de respect mutuel des autres y compris dans leurs différences.

Sa durée est limitée. Elle a son siège à Cachan (Val de Marne).

Les moyens d'action de l'association :

L'association reçoit des jeunes qu'elle accueille dans un internat, la formation quant à elle est dispensée par un établissement d'enseignement privé sous contrat avec l'état.

L'établissement prend en charge des jeunes dont les responsables (tuteurs, Etat, Parents) s'engagent à payer un prix de pension ou demi-pension arrêté annuellement par le conseil d'administration.

L'association peut, dans les limites de ses ressources permettre aux jeunes de poursuivre leurs études, en accordant des aides financières aux familles des deux groupes.

L'association peut se livrer à toute activité se rapportant directement ou indirectement à l'éducation, l'accueil, la formation des jeunes, la culture et à l'insertion dans la vie professionnelle.

A cette fin, elle peut mettre en œuvre toutes activités périscolaires comme l'accueil, l'hébergement, la restauration, la mise à disposition de locaux et, d'une manière générale se livrer à toute activité de quelque nature que ce soit, en relation avec son objet principal.

Elle peut passer des conventions avec l'état, les collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son projet.

Elle peut acquérir tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir la jouissance.

Elle peut adhérer à toute fédération ou union d'associations à caractère social ou éducatif qui respectent son caractère propre et laïc.

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu pendant l'exercice 2021

1. INFORMATION SUR L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION SUR LA PERIODE

Le bilan de l'exercice 2021 fait apparaître un résultat comptable positif de 664 K€. Les comptes appellent les remarques suivantes :

Le Chiffre d'affaires (lycée) de 2021 s'élève à 1008 k€ il reste équivalent à celui de 2020 avec 1081 K€. Cette stabilisation est due à une perte d'élève sur 2021 par rapport à 2020 qui avait qu'en a elle connu une diminution liée à la crise sanitaire « Covid-19 ».

Nous avons eu une diminution du nombre d'élèves, passant de 402 élèves (année civile) pour la rentrée 2021-2022 contre 456 élèves pour l'année 2020-2021.

Nous avons également subi une diminution du nombre d'interne passant de 98 à 48 sur 2021.

La continuité des nouvelles formations misent en place l'année précédente tel que :

- BTS MOS (Management Opérationnel de la Sécurité) depuis septembre 2020,
- Préparation aux concours des Métiers de la Sécurité (police, gendarmerie, sapeur-pompier, douane...

Reste active sur 2021 avec en plus la mise en route du CFA (centre de formation d'apprentis) sur la SASU INFDC pour lui permette d'ouvrir une formation MSGS (Manager, Sûreté, Grands sites) .

La Poste et Orange nous ont renouvelé leur confiance et nous ont accordé 256 K€ pour La Poste (dont 50 K€ destinés à la SASU FDC SEREC pour financer la réduction de loyer octroyée aux enfants de postiers) et 319 K€ pour Orange.

Cette contribution qui nous est versée par nos partenaires a diminué de 50 k€ par rapport à l'année dernière.

Nous avons également signé une convention de délégation pédagogique avec la SASU InFdc en 2020 pour un montant de 24 K€ qui a été renouvelé sur 2021 pour un montant de 37.8 k€.

Cette convention a débuté en septembre 2020 et concerne les élèves de la prépa concours des métiers de sécurités. Sur 2021 nous avons une facturation pour une année entière soit la fin de la 1^{ère} session et le début de celle de 2021-2022.

Concernant la solidarité, nos fidèles donateurs poursuivent leurs actions en faveur de notre association, cependant nous constatons une diminution de 2.9 % des dons sur l'année 2021. Nous passons donc à 273 K€ contre 281 K€ en 2020. Cette diminution est due en grande partie à la crise sanitaire ainsi qu'à une baisse régulière de notre base de données liée au vieillissement de nos donateurs.

Nous avons par contre une belle augmentation des legs sur l'année 2021 passant de 428 K€ en 2020 à 669 K€ en 2021. Cette évolution des legs sur 2021 est due à des ventes de biens immobiliers. L'année 2022 devrait suivre la même continuité au niveau des ventes mais ne dégagera sûrement pas le même chiffre que celui de cette année étant particulièrement élevé.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Le début de l'année 2022 est toujours marqué par le contexte du Coronavirus (COVID-19) qui cependant n'impacte pas trop le Foyer de Cachan. Notre analyse de la situation à date ne remet pas en cause la valeur de nos actifs et passifs.

Impact potentiel du conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine : La société n'a pas relevé à ce jour d'impact significatif sur les comptes. Néanmoins la hausse récente des taux ainsi que le niveau élevé d'inflation nécessitent une surveillance particulière durant toute la durée du conflit et au-delà.

3. EVOLUTIONS PREVISIBLES et PERSPECTIVES D'AVENIR

Les conséquences suivantes pour le Foyer de Cachan du à la crise sanitaire:

Le Lycée Robert Keller n'est plus réellement impacté par la crise sanitaire sur 2022 puisque la fermeture des écoles n'est plus d'actualité en revanche nous avons dû continuer certaine chose qui avait été mis en place tel que le respect des gestes barrières et les règles recommandées ou imposées par l'Etat dont la fermeture du lycée pendant 1 mois de mars à avril 2021 :

Nous avons mise en place sur cette période la procédure de chômage partiel de notre personnel et eu recours au télétravail.

4. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Actuellement, nous avons trois personnes mises à disposition par La Poste, cela représente un coût de 350 K€. Cette mise à disposition est réétudiée chaque année dans une convention entre le Foyer de Cachan et La Poste.

Nous avons également une personne à mi-temps mise à disposition sous convention de mécénat par la société Générale

Le Foyer ne dispose pas de personnel d'Orange.

Les professeurs du Foyer sont payés par l'Education Nationale dont la rémunération représente un coût pour cet organisme de 1 487K€ pour l'année 2021.

Les modalités de valorisation de ces contributions volontaires en natures sont les masses salariales.

5. COMMENTAIRES SUR LE BILAN

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

POSTES DES ACTIFS DU BILAN

5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont évaluées au coût d'achat et correspondent à des logiciels et un site internet amortis selon le mode linéaire sur un an.

5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'achat ou à leur valeur d'apport et n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation.

Les matériels financés par la Taxe d'Apprentissage sont immobilisés dès lors qu'ils correspondent à des créances immobilisables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

D'une manière générale, les durées de vie retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation
-----	-----
Gros oeuvre	50 ans L
Installations techniques, mat.outillage	20 ans L
Install. générales agencés, aménagés	20 ans L
Matériel de transport	5 à 10 ans L
Matériel de bureau et informatique	3 ans L

Les investissements, principalement sur le bâtiment de l'amphithéâtre, ont été amortis de la façon suivante :

Gros oeuvre	20 ans L
Instal. Générale Agts Aménagés.....	10 ans L

Les travaux liés à l'amélioration de la sécurité du site ont été amortis sur 10 ans.

5.3. METHODE DE COMPTABILISATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'association.

Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le Foyer de Cachan détient, pour le développement de son activité d'enseignement :

- une participation de 100% dans la SASU InFDC. Cette dernière a pour objet toute activité d'enseignement et de formation professionnelle sous toutes ses formes et sur tous supports, à destination de tout public. Le Foyer de Cachan a avancé au 31 décembre 2021, sous forme de compte courant, la somme de 195.9 K€ au taux de 3%. Le résultat 2021 de la SASU InFDC s'est élevé à 32.8 K€.

Le Foyer de Cachan détient, pour les activités liées à la gestion de la résidence :

- Une participation de 99,60 % dans la SCI F.D.C. du LOING. Cette dernière a pour activité la prise à bail d'un terrain, l'édification de toutes constructions sur ce terrain ainsi que l'exploitation dudit ensemble immobilier soit une résidence étudiante de 300 chambres, livrée le 11 février 2013. Elle est liée au Foyer de Cachan par un bail à construction de 30 ans qui se terminera le 12 avril 2041. Sur l'exercice 2021, des loyers pour un montant total de 97 K€ ont été facturés à la SCI.

Depuis le 6 mai 2010, notre association s'est porté caution des prêts contractés par la SCI FDC du Loing, pour un montant de 6 000 000 € et a donné par ailleurs une parcelle de terrain en hypothèque pour un montant plafonné à 2 000 000 €.

Le Foyer de Cachan a avancé au 31 décembre 2021, sous forme de compte courant, la somme de 978 K€ au taux de 2,5%. Le résultat 2021 de la SCI s'est élevé à 8.6 K€ dont 8.4 K€ imputable au Foyer de Cachan.

- Une participation de 100% dans la SASU F.D.C. SEREC. Cette dernière a pour activité l'exploitation, la gestion, l'administration, la location et la mise en gérance de toute résidence étudiante et autres logements d'étudiants

Notre association a conclu une convention de trésorerie avec la SASU FDC SEREC en date du 1er janvier 2011. L'avance s'élève au 31 décembre 2021 à 1 206 K€ et fait l'objet d'une rémunération à un taux d'intérêt maximal déductible admis par l'administration fiscale, les intérêts se sont élevés pour l'année 2021 à 25 K€.

Au 1er janvier 2015, une convention de mise à disposition des salles de l'association a été conclue entre le Foyer de Cachan et la SASU FDC SEREC pour un loyer annuel hors taxes de 40K€. Le résultat 2021 de la SEREC s'est élevé à -53.8 K€.

- Une participation de 99,80 % dans la SCI F.D.C. WILSON. Cette dernière a pour activité la prise à bail d'un terrain sis 94230 Cachan, 36 avenue du Président Wilson, l'édification de toutes constructions sur ce terrain ainsi que l'exploitation dudit ensemble immobilier.

Elle est liée avec le Foyer de Cachan par un bail à construction de 30 ans, qui se terminera le 9 juin 2049 pour un loyer annuel de 29K€.

Le Foyer de Cachan a avancé au 31 décembre 2021, sous forme de compte courant, la somme de 693 K€ au taux de 2.5%.

Le résultat 2021 de la SCI s'est élevé à - 95.4 K€ dont - 95.2 K€ imputable au Foyer de Cachan. Depuis le 9 juin 2017, notre association s'est porté caution des prêts contractés par la SCI FDC Wilson, à hauteur de 40% du montant des prêts contractés, soit 2 196 800€ et a donné par ailleurs une parcelle de terrain en hypothèque pour un montant plafonné à 2 391 000 €.

filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats 2021	Quote-part du capital détenue	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés au 31/12/2021	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé soit 2020	Résultats du dernier exercice clos soit 2020	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2020	Observations
				Brute	Nette						
SCI DU LOING	5 000	-938 404	99,60%		4980	978 049,72		1 413 219	126 782		
SASU FDC SEREC	5 000	-1 122 542	100%		5000	1 206 785,35		2 541 923	-106 134		
SASU INFDC	30 000	-161 828	100%		30000	195 947,03		34 659	8 768		
SCI FDC WILSON	5 000	193 686	99,80%		4990	693 330,92		370 003	127 446		

NB : Toutes les sociétés ci-dessus ont leur siège social sis 36, avenue du Président Wilson - 94234 CACHAN

5.4. STOCKS

Les entrées et sorties de stocks sont valorisées au coût d'achat.

Les livres scolaires distribués ont donné lieu à une dépréciation au taux de 50%, ce qui correspond au pourcentage de perte constaté les années antérieures.

5.5. CREANCES

Les critères de reconnaissance des produits de l'Association sont les suivants :

- pour les dons : les produits à recevoir sont comptabilisés pour les sommes reçues en 2021 ;
- pour la taxe d'apprentissage et les autres subventions : dès la notification obtenue et au prorata de la période concernée par l'exercice ;
- pour les legs : au fur et à mesure de leur réalisation effective et définitive.

Les créances douteuses ou litigieuses font l'objet d'une dépréciation dès lors que la perte est probable.

POSTES DES PASSIFS DU BILAN

5.6. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts	10 000	10 000	
Autres immobilisations financières	171	171	
Créance de l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	367 039	367 039	
Personnel et comptes rattachés	22 910	22 910	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	458 663	458 663	
Groupes et associés			
Débiteurs divers	3 905 842	86 143	3 819 699
Charges constatées d'avance	51 495	51 495	
TOTAL GENERAL	4 816 120	996 421	3 819 699
Montant des prêts accordées en cours d'exercice	14 150		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	10 450		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilés	346 000	148 258	197 742	
Emprunts et dettes financières divers	80		80	
Fournisseurs et comptes rattachés	372 981	372 981		
Personnel et comptes rattachés	62 021	62 021		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	123 497	123 497		
Etat et autres collectivités publiques	51 909	51 909		
Autres dettes	31 801	8 321	23 480	
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL GENERAL	988 289	766 987	221 302	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	118 480			

5.7. FONDS DE DOTATION

Le Foyer de Cachan était également le fondateur d'un fonds de dotation ayant pour dénomination « Apprendre et Réussir ». Il avait pour vocation essentielle toute action d'intérêt général contribuant à identifier, évaluer et diffuser des pédagogies et e-pédagogies innovantes, s'appuyant en particulier sur les sciences cognitives, de nature à aider les personnes en difficultés d'apprentissage à réussir leur formation, tout au long de la vie, de leur parcours scolaire à leur parcours professionnel. Ce dernier a été dissous au 31/10/2019.

5.8. FONDS PROPRES

La variation des fonds associatifs se présente comme suit:

EN K€	31/12/2020	Apports	Amortissements	Affectation	31/12/2021
Dotation	4 312				4 312
Subvention d'investissement biens renouvelables	997				997
Fonds Associatifs sans droit de reprise	5 309				5 309
Réserves	2 545				2 545
Report à nouveau	-1 664			565	-1 099
Résultat de l'exercice	565	664		-565	664
Subvention Investissement Travaux Internat (328 K€)	0,6		-1,3		0,0
Subvention Investissement mise aux normes AD'AP (162K€)	48	0	-15,2		33
Subvention Investissement Travaux (476K€)	306	126	-39,2		393
Subvention Investissement Travaux Orange (150K€)	127	0	-30,0		97
Subv. d'invest. biens non renouvelables	481	0	-85,7	-	522
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	7 236	664	-86	-	7 941

5.9. DOTATIONS

Le résultat de l'exercice 2020 a été affecté au compte Report à Nouveau pour sa totalité.

5.10. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dès lors qu'elles sont acquises. Lorsqu'elles sont affectées à des biens renouvelables, elles sont maintenues au passif dans les fonds associatifs. Lorsqu'elles sont affectées à des biens non renouvelables, elles sont rapportées dans le résultat au rythme des dotations aux amortissements des immobilisations qu'elles ont servi à financer.

Subventions d'investissement	Montant nominal	Solde à l'ouverture de l'exercice 2021	Variations de l'exercice 2021		Solde à la clôture de l'exercice 2021
		Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Subvention Investissement Travaux Internat (328 K€)	328 400,58	1 338,26	0,00	1 338,26	0,00
Subvention Investissement mise aux normes AD'AP (162K€)	161 575,81	47 167,18	0,00	15 240,10	31 927,08
Subvention Investissement Travaux (476K€)	475 573,00	305 635,13	126 187,37	39 238,45	392 584,05
Subvention Investissement Travaux Orange (150K€)	150 000,00	126 156,86	0,00	30 000,04	96 156,82
TOTAL Montant nominal	1 115 549,39				
TOTAL Quotes-parts virées au résultat			126 187,37	85 816,85	520 667,95

Une condition suspensive est appliquée sur les subventions concernant les travaux. En effet les subventions sont versées uniquement après la réalisation des travaux avec présentation des documents justificatifs.

5.11. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

5.12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

-Provision pour départ à la retraite: il s'agit d'une provision pour départ à la retraite à laquelle ont été ajoutés les charges s'y rapportant, soit une provision cumulée de 97 K€ et une reprise de 87 K€

-Provision pour risques : il s'agit d'une reprise sur provision à hauteur de 52 k€ sur 3 clôtures de dossier litiges prudhommaux.

	Solde à l'ouverture de l'exercice 2021	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice 2021
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Provision pour risques et charges : Départ en retraite	86 846,80	97 498,28	86 846,80	97 498,28
Provision pour risques et charges : Litiges	105 928,25		52 498,00	53 430,25
Total	192 775,05	97 498,28	139 344,80	150 928,53

5.13. FONDS DEDIES

Il n'existe pas de fonds dédiés au 31/12/2021

5.14. FONDS REPORTEES

	Solde à l'ouverture de l'exercice 2021	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice 2021
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Legs acceptés	2 140 008,50	147 677,38	452 322,82	1 835 363,06
Total	2 140 008,50	147 677,38	452 322,82	1 835 363,06

Lors de la première application du règlement ANC n°2018-06, l'entité a procédé à un retraitement de manière rétrospective des legs et donations acceptés et non encore réalisés à

La clôture de l'exercice précédent et figurant en « Engagements reçus » conformément au règlement CRC n°1999-01.

Ce changement de méthode comptable et l'analyse des legs et donations concernés a conduit l'entité à enregistrer des « Fonds reportés » au titre de ces legs et donations.

Postérieurement à la date d'acceptation des legs et donations la partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ces sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation.

6. COMMENTAIRES SUR LES POSTES DU COMPTES DE RESULTAT

Les principaux commentaires figurent sous la rubrique "Information sur la continuité de l'entreprise".

La rénovation et l'agrandissement de la petite résidence a été confiée à la SCI FDC Wilson qui est liée avec le Foyer de Cachan par un bail à construction. Depuis 2018, le Foyer de Cachan perçoit un loyer annuel de 29 K€ de la SASU FDC Wilson pour la location du terrain.

La SASU FDC SEREC continue à verser au Foyer de Cachan, un loyer de 40K€ pour la location des salles et la SCI FDC du Loing, un loyer de 97 K€ pour la location du terrain.

- **Les produits exceptionnels** : ils sont constitués des legs immobiliers reçu sur 2021 pour 391 K€ et de 20 K€ de produits sur exercices antérieurs.

- **Les produits comptabilisés et autres moyens mis à disposition de l'Association** : au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les subventions DNAS, les produits de la solidarité et les moyens mis à disposition par La Poste et Orange ont évolué comme suit :

EN K€	2021	2020
Produits Solidarité - dons	273	281
Subvention Poste et Orange (1)	575	626
Produits comptabilisés au compte de résultat	848	907
Estimation Aides en natures/s forme de		
- Personnel	347	337
- Locaux et prestations diverses		
Moyens mis à disposition	347	337
TOTAL	1 195	1 244

1) Ce montant comprend 50 K€ destiné à la SASU FDC SEREC pour financer la réduction de loyer octroyée aux enfants de postiers.

Rappel : depuis l'exercice clos le 31/12/1994, le compte de résultat du Foyer de Cachan contient seulement les produits acquis au cours de l'exercice. Les aides en nature mises à disposition de L'Association par La Poste et Orange, évaluées sur la base des montants forfaitaires indiqués dans les conventions globales sont mentionnées dans l'annexe.

A compter du 1er janvier 2020, les personnes morales de droit privé à but non lucratif doivent appliquer le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2019 qui succède au règlement CRC n° 99-01.

Le passage entre ces deux règlements engendre des changements de présentations des produits tel que :

* les subventions Etats /Région/ et taxe d'apprentissage mis dans les années antérieurs en compte 740 ont été reclassées en concours publics compte 730 ;

* les subventions La Poste et Orange anciennement en compte 748 ont été reclassées en contributions financières compte 751.

7. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCE VIE

LEGS OU DONATIONS	
PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances vie	216 807
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	147 677
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	391 500
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	452 323
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0
TOTAL PRODUITS	1 208 307
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-391 500
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-147 677
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	0
TOTAL CHARGES	-539 177
TOTAL 2021	669 130

8. EFFECTIF MOYEN

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	6	2
Employés	16	1
Personnel Enseignant mis à disposition par l' Education Nationale	0	0
Personnel Vacataire - cadres Enseignants	0	40
TOTAL	22	43

9. INFORMATIONS RELATIVES AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires liés à la mission de nos commissaires aux comptes du Cabinet Mazars sont de 34 000 € pour l'année 2021.

10. INFORMATIONS A CARACTERE FISCAL

La sectorisation de nos activités fait ressortir un résultat fiscal déficitaire.

Le Foyer de Cachan est assujetti à TVA sur son activité lucrative par l'administration fiscale, dans le cadre de ses instructions de septembre 1998 et février 1999.

11. AUTRES INFORMATIONS

11.1. EMPRUNTS

La Banque Postale nous a avancé au 29 septembre 2016 la somme de 750 K€. Cet emprunt sera totalement remboursé en octobre 2023. Au 31/12/2021, nous avons remboursé 544.7 K€

Avec la crise sanitaire du covid-19 l'Etat a proposé une avance de trésorerie sur forme d'emprunt. Ce PGE nous a été accordé par La Banque Postale au 30 juillet 2020 la somme de 150 K€. Cet emprunt sera totalement remboursé en septembre 2025. Au 31/12/2021, nous avons remboursé 9.2 K€.

11.2. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Les charges financières : elles sont constituées des intérêts liés au remboursement des emprunts pour 4.8 K€ sur 2021 contre 6.4 K€ en 2020.

Les produits financiers : ils sont constitués des intérêts en comptes courant des filiales pour 69 K€ sur 2021 contre 88 K€ en 2020.

11.3. TRANSFERT DE CHARGES

Figurent dans ce compte :

- Remboursement chômage partielle d'un montant de 20.3 K€ ;
- Remboursement litige prud'homaux de 124 K€ ;
- Remboursement Fongecif formation salarié de 23.2 K€ ;
- Avantages logement et repas pour un montant de 19.3 K€ ;
- Participation des familles pour les tenues professionnelles ou autre, pour un montant de 9.8 K€.

11.4. MISE A DISPOSITION DES SALARIES DE LA POSTE

La Poste a mis 3 personnes à disposition en 2021 pour un montant de 347 K€.

11.5. PROVISION POUR RETRAITE

Une provision pour retraite figure au bilan pour un montant de 97 K€.

11.6. REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Les plus hauts cadres dirigeants sont au nombre de quatre, la Présidente et les trois Vice-Présidents. Ils exercent leur fonction à titre bénévole et ne perçoivent donc, à ce titre, aucune rémunération.

La rémunération des trois plus hauts cadres salariés est de 146 K€.

12. INFORMATIONS SPECIFIQUES POUR LES ENTITES FAISANT APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC

12.1. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION 2021 « LE CROD »

Le CROD est un document obligatoire pour les associations qui font appel à la générosité du public. Il rend compte des utilisations (emploi) des ressources provenant de la générosité du public (dons, legs, dons en nature,...) ou d'autres sources (subventions, ...).

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	943 762,01	1 150,00	711 744,30	1 503,00
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 150,00	1 150,00	1 503,00	1 503,00
1.2 Dons, legs et mécénat	942 612,01	942 612,01	710 241,30	710 241,30
- Dons manuels	273 482,01	273 482,01	281 730,79	281 730,79
- Legs, donations et assurances-vie	669 130,00	669 130,00	428 510,51	428 510,51
- Mécénat	0,00	0,00	0,00	0,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0,00	0,00	0,00	0,00
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 126 432,08	0,00	2 111 558,00	0,00
2.1 Cotisations avec contrepartie	0,00	0,00	0,00	0,00
2.2 Parrainage des entreprises (La Poste , Orange , Formapost)	575 000,00	0,00	624 947,69	0,00
2.3 Contributions financières sans contrepartie (famille)	1 008 391,74	0,00	1 008 054,49	0,00
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	543 040,34	0,00	478 555,82	0,00
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 085 697,57	0,00	1 086 746,24	0,00
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	185 957,13	0,00	134 699,42	0,00
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	4 341 848,79	943 762,01	4 044 747,96	711 744,30
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	3 006 620,02	901 153,51	2 766 827,99	647 488,85
- Versements à un organisme central ou à d'autres	0,00	0,00	0,00	0,00
1.2 Réalisées à l'étranger	0,00	0,00	0,00	0,00
- Actions réalisées par l'organisme	0,00	0,00	0,00	0,00
- Versements à un organisme central ou à d'autres	0,00	0,00	0,00	0,00
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	42 608,50	42 608,50	64 255,45	64 255,45
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	42 608,50	42 608,50	64 255,45	64 255,45
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0,00	0,00	0,00	0,00
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	485 867,96	0,00	532 276,70	0,00
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	142 464,33	0,00	116 197,90	0,00
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	0,00	0,00	0,00	0,00
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	3 677 560,81	943 762,01	3 479 558,04	711 744,30
EXCEDENT OU DEFICIT	664 287,98		565 189,92	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU	0	0	0	0
Bénévolat	0	0	0	0
Prestations en nature	0	0	0	0
Dons en nature	0	0	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE	1 834 277	0	1 648 075	0
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0	0	0	0
Prestations en nature	0	0	0	0
Dons en nature	0	0	0	0
TOTAL	1 834 277	0	1 648 075	0
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 487 545	0	1 310 873	0
Réalisées en France	1 487 545	0	1 310 873	0
Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	0	0
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	346 732	0	337 202	0
TOTAL	1 834 277	0	1 648 075	0

Conformément au dispositif du règlement ANC 2018-06, le Conseil d'Administration a statué sur l'évolution des méthodes de présentation et d'évaluation du CROD et du CER 2021. Les évolutions suivantes ont été confirmées ou validées :

- Les recettes liées à la générosité du public sont entièrement affectées en priorité aux missions sociales du Foyer de Cachan ;
- Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice est égal à 0 car l'ensemble des ressources collectées auprès du public au cours de l'année sont utilisées au cours de la même année.
- Le présent compte de résultat par origine et destination a été établi conformément au règlement ANC n°2008-06 du 1er janvier 2021 du Comité de la Réglementation Comptable modifiant le règlement n°99-01 du même Comité.

ANNEXE AU CROD

Le présent compte de résultat par origine et destination a été établi conformément au règlement ANC n°2018-06 du 15 décembre 2018 qui succède au règlement CRC n°99-01.

Notre action solidaire consiste en la participation au financement d'heures d'enseignement, de vacances d'éducateurs, d'animateurs et de surveillants, ainsi qu'en la prise en charge des frais d'accueils des élèves. La totalité de la générosité publique et les subventions participent activement à cette action solidaire.

Le Foyer de Cachan estime qu'il est nécessaire de consolider les repères des élèves qu'il accueille dans un cadre éducatif de qualité et qu'à ce titre, il dispose d'un site de 5 hectares et de locaux destinés notamment à l'enseignement et à l'hébergement des lycéens.

L'association œuvre de son mieux pour entretenir et rendre ce cadre de vie agréable qui fait partie intégrante de la mission pédagogique du Foyer et contribue au même titre que l'enseignement, l'accueil, l'hébergement et le suivi des enfants à la vocation de l'association : permettre à chacun de renouer avec le parcours de la réussite. C'est pour cette raison que le Foyer considère que les frais d'entretien des locaux et du parc de 5 hectares relèvent de la mission sociale.

La ventilation des emplois affectés aux missions sociales est effectuée par application d'une clé de répartition sur les différents postes de charges. Le financement des frais de mailings d'appel aux dons (impression et routage), seul support de communication, est issu du compte de résultat fonctionnement. Le coût lié aux frais d'appel aux dons représente 43K€ en 2021.

Les frais de fonctionnement incluent des charges directement imputables et une répartition analytique en fonction de la superficie occupée pour les charges fixes et les charges administratives, ainsi que les charges exceptionnelles

Mise à jour des règles d'établissement du CROD. Conformément au dispositif du règlement ANC 2018-06, le Conseil d'Administration a statué sur l'évolution des méthodes de présentation et d'évaluation du CROD et du CER 2021.

Les évolutions suivantes ont été confirmées ou validées :

- Les recettes liées à la générosité du public sont entièrement affectées en priorité aux missions sociales du Foyer de Cachan
- Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice est égal à 0 car l'ensemble des ressources collectées auprès du public au cours de l'année sont utilisées au cours de la même année.

Les ressources issues de la générosité publique sont constituées des legs, ainsi que des dons manuels en retour des campagnes de mailing de sensibilisation et du site internet sur 2021 le montant s'élevé à 944K€.

La totalité de ces ressources est affectée à l'action sociale telle que définie plus haut. La ventilation se fait en fonction du coût de chaque mission sociale.

Les produits non liés à la générosité du public, sont des contributions d'entreprises partenaires ou des subventions du concours publics incluent principalement les fonds versés par :

- La Poste et Orange pour 575K€,
- Les subventions de l'Etat / Région Ile-de-France pour 1086K€ dont 260 K€ de taxe d'apprentissage.
- Les contributions des familles à hauteur 1008K€ et la prise en charge de la part de la ville de Paris ainsi que certains départements d'Ile de France (92-93-94) pour les enfants qu'ils confient à l'association.

A cela, s'ajoutent deux loyers de terrain convenus dans des baux à construction avec le Foyer de Cachan:

- SCI FDC du Loing pour un montant de 97K€,
- SCI FDC Wilson pour un montant de 29K€.

Ainsi que 4 loyers avec La résidence étudiante Jacques Restignat (SASU FDC SEREC), qui est liée au Foyer de Cachan par :

- Une convention de mise à disposition des locaux pour 40 K€
- Une convention d'assistance et d'accompagnement pour 28 K€,

et le centre de formation la SASU INFDC, qui est liée au Foyer de Cachan par :

- Une convention de mise à disposition des locaux pour 4 K€
- Une convention d'assistance et d'accompagnement pour 6 K€.

Les Prestations en Nature correspondent à la mise à disposition de personnel par La Poste pour environ 347 K€ et le salaire des professeurs mis à disposition par l'Education Nationale d'un montant de 1 487 K€.

12.2. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AU PRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	901 154	647 489	1.1 Cotisations sans contrepartie	1 150	1 503
- Actions réalisées par l'organisme	901 154	647 489			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0	0	1.2 Dons, legs et mécénats	942 612	710 241
			- Dons manuels	273 482	281 731
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	- Legs, donations et assurances-vie	669 130	428 511
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	- Mécénats	0	0
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0	0			
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	42 609	64 255	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0	0
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	42 609	64 255			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL DES EMPLOIS	943 762	711 744	TOTAL DES RESSOURCES	943 762	711 744
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	0
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL GENERAL	943 762	711 744	TOTAL GENERAL	943 762	711 744
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (hors fonds dédiés)	0	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (hors fonds dédiés)	0	0

Informations

Bilan et résultat

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	128 419		1 729
Terrains	352 399		39 120
Dont composants			
Constructions sur sol propre	5 877 449		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	11 838 592		208 378
Install. techniques, matériel et outillage ind.	1 800 039		72 464
Installations générales, agenc., aménag.	1 303 616		58 707
Matériel de transport	28 904		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 117 456		50 443
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	56 054		
Avances et acomptes	1 466 297		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 840 805		429 112
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	44 970		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	6 472		14 150
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	51 442		14 150
TOTAL GENERAL	24 020 666		444 991

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			130 148	
Terrains			391 518	
Constructions sur sol propre			5 877 449	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			12 046 970	
Installations techn., matériel et outillages ind.		1 729	1 870 775	
Installations générales, agencements divers			1 362 323	
Matériel de transport			28 904	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			1 167 900	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			56 054	
Avances et acomptes		391 500	1 074 797	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		393 229	23 876 689	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			44 970	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		10 450	10 172	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		10 450	55 142	
TOTAL GENERAL		403 679	24 061 978	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	127 056	3 092		130 148
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	127 056	3 092		130 148
Terrains	161 869	18 490		180 359
Constructions sur sol propre	5 439 836	56 646		5 496 482
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	10 927 892	142 107		11 069 999
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 715 165	38 040		1 753 205
Installations générales, agenc. et aménag. divers	770 327	91 266		861 593
Matériel de transport	28 435	172		28 607
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 092 782	15 344		1 108 126
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 136 306	362 064		20 498 370
TOTAL GENERAL	20 263 362	365 156		20 628 518

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	86 847	97 498	86 847	97 498
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	105 958		52 498	53 460
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	192 805	97 498	139 345	150 959
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	7 293		1 796	5 497
Dépréciations comptes clients	106 907	44 966	44 816	107 057
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	114 200	44 966	46 612	112 554
TOTAL GENERAL	307 005	142 464	185 957	263 512
Dotations et reprises d'exploitation		142 464	185 957	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		147 677	452 323	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	10 000	10 000	
Autres immobilisations financières	172	172	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	367 040	367 040	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	22 910	22 910	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	74 948	74 948	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	383 716	383 716	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 905 843	86 144	3 819 699
Charges constatées d'avance	51 496	51 496	
TOTAL GENERAL	4 816 124	996 425	3 819 699
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	14 150		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	10 450		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	346 000	148 259	197 741	
Emprunts et dettes financières divers	80		80	
Fournisseurs et comptes rattachés	372 982	372 982		
Personnel et comptes rattachés	62 021	62 021		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	123 497	123 497		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	51 909	51 909		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	31 801	8 321	23 480	
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	988 291	766 990	221 301	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	118 480			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41810000	CLIENTS FACTURES A ETABLIR	27 280,00	21 816,00	5 464,00
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		27 280,00	21 816,00	5 464,00
AUTRES CREANCES				
42870000	PRODUIT A RECEVOIR		13 613,54	-13 613,54
46870000	DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	34 093,73	25 526,06	8 567,67
TOTAL AUTRES CREANCES		34 093,73	39 139,60	-5 045,87
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		61 373,73	60 955,60	418,13

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
40810000	FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	127 212,54	88 729,85	38 482,69
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		127 212,54	88 729,85	38 482,69
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42820000	DETTE PROVISIONEE/CP	17 746,57	19 604,89	-1 858,32
42860000	AUTRES CHARGES A PAYER	26 655,30	25 270,00	1 385,30
43820000	CHARGES SOCIALES/CP	8 873,28	9 802,45	-929,17
43860000	ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	13 327,65	12 635,00	692,65
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		66 602,80	67 312,34	-709,54
TOTAL CHARGES A PAYER		193 815,34	156 042,19	37 773,15

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48600000	CHARGES CONSTATEES D AVANCE	51 495,50	51 794,66	-299,16
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		51 495,50	51 794,66	-299,16
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
48700000	PRODUITS CONSTATES D AVANCE		-17 331,41	17 331,41
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			-17 331,41	17 331,41